DÉPARTEMENT Bas-Rhin
ARRONDISSEMENT Haguenau-Wissembourg
COMMUNE DE LANGENSOULTZBACH

MAIRIE DE LANGENSOULTZBACH

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 juin 2025

PROCES VERBAL

Sous la présidence de Mme Evelyne LEDIG - Maire

Présents : Mmes et MM. Evelyne LEDIG, Martine STIEFEL, Philippe DUCROS, Mylène FULLENWARTH, Olivier LOBSTEIN, Catherine PETER, Pascal MIRBACH, Laurent THIÉRIOT, Yannick EICH, Nathalie CHANOIR et Emmanuel BRUNNER.

Absents excusés : MM. Philippe PETRY et Christian EBERLIN

Membres absents excusés ayant donné procuration de vote :

Ouverture de la séance à 20h15

M. Emmanuel BRUNNER a été désigné comme secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 23 mai 2025
3. Projet de création d'un R.P.I
4. Affaire de personnel
5. Cessions de parcelles
6. Consultation de devis
7. Rapports eau/assainissement/GCE SDEA 2024
8. Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ***Désigne*** M. Emmanuel BRUNNER comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

2. Approbation du compte rendu du 23 mai 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ***Approuve*** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2025

Adopté à 8 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS

Un élu signale un point non mentionné dans le procès-verbal du 23/05/2025 concernant la réglementation de la vitesse. La majorité des élus n'a pas souhaité limiter la vitesse à 40 km/h dans tout le village ni étendre la zone 30 de l'école jusqu'à la bibliothèque.

3. Projet de création d'un R.P.I

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des résultats du dépouillement du sondage qui a eu lieu mardi 17 juin à 16h, concernant le projet de création d'un R.P.I pour la rentrée 2026 avec la commune de

Goersdorf. 96 parents sur 116 inscrits ont participé soit un taux de 82%. 66 parents soit un taux de 71,74% se sont exprimés en défaveur de la création d'un R.P.I. et 26 parents soit un taux de 26,28% sont favorables à la création.
Pour l'instant Mme le Maire est toujours dans l'attente d'une réponse du Directeur d'académie pour le maintien ou la fermeture de la classe. Dans cette attente, les élus ont décidé d'ajourner ce point.

Un élu demande que les banderoles détachées partiellement soient remises en places ou enlevées pour éviter toute pollution de l'environnement.

Les élus membres de la commission « petite enfance » demandent une réunion pour mener une réflexion sur la possibilité d'installer une crèche dans la commune et éventuellement trouver des solutions de modes de garde.

4. Affaire de personnel

Recours à un contrat d'apprentissage

Mme le Maire expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code du Travail,
VU la loi 2009-1437 du 24/11/2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,
VU la loi 92-675 du 17/07/1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le Code du travail,
VU le décret 93-162 du 02/02/1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

Considérant que :

- l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,
- ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide le recours au contrat d'apprentissage,
- décide de conclure dès le 02 septembre 2024 un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant,
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
ECOLE	1	CAP AEPE	1 an

Adopté à l'unanimité

Un élu demande s'il est vraiment nécessaire de refaire un contrat d'apprentissage en cas de fermeture de classe. Dans ce cas, les trois sections de maternelles seraient regroupées dans la même classe ce qui entraîne une augmentation de l'effectif.

5. Cessions de parcelles

Acquisition de la parcelle 356 section 15
Vu le souhait de la commune d'acquérir la parcelle 356 section 15 appartenant à la copropriété de la

Résidence des Cerfs d'une contenance de 0,38 ares pour assurer la sécurité des administrés
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les explications lors de la séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- ***D'acquérir*** la parcelle 356 section 15 pour un montant de 1 080 € HT soit 1 350 € TTC qui inclus le prix d'acquisition, les frais concernant la modification à la copropriété de la Résidence des cerfs et les frais d'acte notarié
- ***De charger*** Mme le Maire de signer l'acte notarié
- ***D'autoriser*** Mme le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la parcelle

Adopté à l'unanimité

Cession de la parcelle 335 section 15

Vu le souhait de la commune de céder la parcelle 335 section 15 d'une contenance de 2,34 ares au propriétaire résidant au 1 rue Principale
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les explications lors de la séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- ***De céder*** la parcelle 335 section 15 pour un montant de 4 000€ TTC l'are soit 7 488 € HT / 9 360 € TTC
- ***De charger*** Mme le Maire de signer l'acte de vente
- ***D'autoriser*** Mme le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à la vente de la parcelle

Adopté à l'unanimité

6. Consultation de devis

Travaux de mise en peinture du local des archives de la mairie

Vu la projection des devis lors de la séance
Vu les explications des travaux à réaliser
Vu les discussions lors de la réunion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ***Décide*** de confier les travaux à l'entreprise HEINRICH SCHMID pour un montant de 3 000 € HT soit 3 600 € TTC
- ***Autorise*** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Adopté à 10 voix POUR et 1 ABSTENTION

Dans la continuité des travaux d'isolation intérieure de la cage d'escalier et sa mise en peinture, les élus ont également décidé de rafraîchir l'entrée de la mairie.

Vu la projection des devis lors de la séance
Vu les explications des travaux à réaliser
Vu les discussions lors de la réunion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ***Décide*** de confier les travaux à l'entreprise STYLE ET DÉCO pour un montant de 3 921€ HT soit 4 705,20 € TTC
- ***Autorise*** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Adopté à 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

7. Approbation des rapports d'activité 2024 eau/assainissement/GCE (GEMAPI) du SDEA

Mme le Maire présente les rapports annuels 2024 de l'Eau Potable, l'Assainissement – Territoire Nord – Périmètre Sauer-Pechelbronn de Langensoultzbach ainsi que le Grand cycle de l'eau (GEMAPI).
Ces rapports peuvent être consultés sur le site de la commune : https://langensoultzbach.fr

8. Divers

Mme le Maire fait part d'une déclaration d'intention d'aliéner :

- Bien situé 5 rue de Froeschwiller vendu par M. SUSS Rémy à Mme GRUBER Alisson et M. RICHERT Nicolas.

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le déménagement du périscolaire ne se fera pas pour la rentrée de septembre.

Mme le Maire explique le nouveau mode de scrutin aux élus.
L'Assemblée nationale a adopté la réforme visant à instaurer, dans toutes les communes, dès les prochaines élections (mars 2026), le scrutin de liste paritaire, à la proportionnelle, sans possibilité de panachage. Désormais, les électeurs ne pourront donc plus rayer de noms, ni en rajouter.

Mme le Maire présente le bilan de la dernière vente de bois (grumes et déchets de coupe) du vendredi 6 juin 2025. Il est positif malgré quelques lots restants dont certains ont été cédés par la suite. Les lots invendus seront mis en vente par le technicien de l'ONF. Le montant total des ventes s'élève à 37 640 € dont 2 040 € en déchets de coupe et 35 600 € de grumes.
Un élu rappelle que tous les acheteurs doivent être assis pour participer à la vente et renchérir.

Mme Martine STIEFEL rappelle que le ciné-débat avec la diffusion d'un film « Le retour fragile du lynx » aura lieu le vendredi 20 juin à 20h à la salle socioculturelle. Une exposition sur le thème du lynx sera visible du 20 juin au 05 juillet 2025.

Mme le Maire rappelle aux élus la fête de la musique qui a lieu ce samedi 21 juin 2025. Elle est organisée conjointement par l'association APEEL et la municipalité.

La Fête Nationale sera comme chaque année célébrée le 13 juillet. Les festivités débuteront à partir de 19h00, suivies de la commémoration et d'un feu d'artifice. Comme les années précédentes, les associations de la commune assureront le service.

Le Dorfblattel étant en cours d'élaboration, Mme le Maire demande aux élus de participer à la rédaction de certains articles.
Mme Nathalie CHANOIR propose de rédiger celui de la fête Nationale. Mme Mylène FULLENWARTH rédigera un article sur la sécurité routière dans le village, pour compléter les messages du conseil municipal des enfants.

La séance est levée à 23h15

Date d'approbation du présent procès-verbal :

Publication sur le site internet de la commune :

Le Secrétaire de séance
M. Emmanuel BRUNNER

Pour copie conforme
Langensoultzbach, le 19 juin 2025
Mme le Maire – Evelyne LEDIG

MAIRIE DE LANGENSOULTZBACH 67